

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS CONSULAIRES
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES

PROCÈS-VERBAL

DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

L'an deux mille seize, le 7 novembre, à 16 heures,

Vu :

1. le code électoral ;
2. le code de commerce ;
3. l'arrêté ministériel du 13 juillet 2016 portant convocation des électeurs pour l'élection des délégués consulaires ;
4. l'arrêté préfectoral n° 75-2016-04-19-004 du 19 avril 2016 fixant le nombre et la répartition des délégués consulaires des tribunaux de commerce de Paris, Versailles, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise dans le cadre des élections de 2016 ;
5. l'arrêté préfectoral n° 75-2016-09-29-10 du 29 septembre 2016 fixant la liste des candidats à l'élection des délégués consulaires des tribunaux de commerce de Paris, Versailles, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise dans le cadre des élections de 2016 ;
6. la circulaire du garde des sceaux, ministre de la justice n° JUSB161634C du 11 août 2016 ;
7. les listes d'émargement ;
8. l'état des candidatures régulièrement enregistrées ;
9. l'état récapitulatif des plis reçus à la préfecture.

L'ensemble de ces documents a été mis à la disposition des membres de la Commission.

La Commission d'organisation des élections composée de :

- Madame Virginie FRANÇOIS, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, représentant le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, présidente de la Commission ;
- Monsieur Léo CHAUSSABEL, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- Monsieur Michel HÉMONNOT, juge au tribunal de commerce de Paris, représentant le président de cette juridiction, absent, excusé ;
- Monsieur Pierre DESCHAMPS, membre de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, absent, excusé ;
- Monsieur Laurent ISSERTE, cadre à La Poste, pour ce qui concerne les seules attributions définies au 2° et 3° de l'article R.713-14 du code de commerce ;
- Monsieur Philippe DO NGOC, responsable des opérations électorales à la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, représentant le directeur général de cette même chambre, secrétaire de la commission pour l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France des chambres de commerce et d'industrie départementales d'Île-de-France, et des délégués consulaires ;
- Monsieur Dieudonné MPOUKI-MOUSSOUKI, greffier associé du tribunal de commerce de Paris, secrétaire de la commission pour l'élection des délégués consulaires, absent, excusé ;
- Monsieur Thomas DENFER, greffier associé du tribunal de commerce de Paris, secrétaire de la commission pour l'élection des délégués consulaires.

CC VF P, Li - B

S'est réunie conformément aux dispositions des articles R.713-51 à R.713-53 du code de commerce pour procéder au recensement des votes du scrutin se déroulant du 20 octobre au 2 novembre 2016 en vue de désigner les délégués consulaires du tribunal de commerce de Versailles.

Pour chaque catégorie et le cas échéant, sous-catégorie professionnelle, la Commission :

- a comptabilisé et conservé les plis non distribués revenus en préfecture (cf. bordereau de réception des enveloppes d'acheminement des votes) ;
- a vérifié que le nombre de plis électoraux remis était équivalent à celui porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture. **Lorsqu'une différence est constatée, mention en est faite au présent procès-verbal ;**
- a écarté les enveloppes d'acheminement des votes non-conformes et a mentionné sur chacune le motif de rejet. **Les enveloppes écartées sont annexées au procès-verbal ;**
- a introduit chaque enveloppe de vote dans l'urne correspondante, après l'émargement en face du nom de chaque électeur ;
- a fait procéder au dépouillement des votes par les scrutateurs, dans les conditions prévues aux articles 65 (deuxième et troisième alinéas) et 66 du code électoral.

Les bulletins non retenus dans le résultat et les enveloppes non réglementaires sont annexés au procès-verbal, le motif de rejet, paraphé par les membres de la COE, est mentionné sur chaque document écarté.

Le résultat est consigné, par catégorie et le cas échéant par sous-catégorie, dans les tableaux suivants.

Le VF R. Li B₂

Tableau n° 1

**CATÉGORIE : COMMERCE
et SOUS-CATÉGORIE : DE 0 À 9 SALARIÉS**

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	625
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique...)	56
C	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]	569

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	570
E	Blancs et nuls	79
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	10
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	36
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	2
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	11
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	15
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	5
F	Suffrages exprimés [= (D-E)] :	491

CCVF Q. Li B

3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
DEWOST	Jean-Jacques	382
LE GALL	Ariane	435
JANSON	Christian	405
BELLINI	François	387
FILOSA	Maurice	384
ANER	Jean-Pascal	371
EDELHOFF	Alexander	334
LOQUIN	Frédéric	377
GALY	Dominique	372
LEBOUCHER	Régis	411
MORET	Jean-Louis	366
DUBRANA	Murielle	282

4- PROCLAMATION DES ÉLUS

DÉLÉGUÉS CONSULAIRES		
<i>Rappel : nombre de sièges (arrêté visé au 4)</i>		10
NOM	Prénom	
LE GALL	Ariane	
LEBOUCHER	Régis	
JANSON	Christian	
BELLINI	François	
FILOSA	Maurice	
DEWOST	Jean-Jacques	
LOQUIN	Frédéric	
GALY	Dominique	
ANER	Jean-Pascal	
MORET	Jean-Louis	

Le VF 81 Li-B

Tableau n° 2

**CATÉGORIE : COMMERCE
et SOUS- CATÉGORIE* : DE 10 SALARIÉS ET PLUS**

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	63
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique...)	3
C	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]	60

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	60
E	Blancs et nuls	11
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	3
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	2
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	3
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	3
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	
F	Suffrages exprimés [= (D-E)] :	49

LE NF & LI - B

3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
TRUJAS	Xavier	48
CARVALHO	Carlos	47
BOUCHART	Didier	47
CARRE	Magalie	47
DECRE	Bertrand	42
JOSEPH	Marie-Ange	43
SAGEAU	Jacques	41

4- PROCLAMATION DES ÉLUS

DÉLÉGUÉS CONSULAIRES	
<i>Rappel : nombre de sièges (arrêté visé au 4)</i>	
	7
NOM	Prénom
TRUJAS	Xavier
CARVALHO	Carlos
BOUCHART	Didier
CARRE	Magalie
JOSEPH	Marie-Ange
DECRE	Bertrand
SAGEAU	Jacques

LCVF de LTB₆

Tableau n° 3

CATÉGORIE : INDUSTRIE
et SOUS- CATÉGORIE* : DE 0 À 49 SALARIÉS

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	346
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique...)	26
C	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]	320

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	320
E	Blancs et nuls	53
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	11
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	23
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	3
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	0
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	12
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	1
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	3
F	Suffrages exprimés [= (D-E)] :	267

LCVF Φ . Li \rightarrow B
7

3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
LEDUC	Nicolas	226
EMPINET	Jacques	212
CORBIN	Sandrine	232
SANCERRE	Jean	209
FOSSECA	Almiro	181
NAJID	Omar	118
LAVABRE	Alain	182
CHARDON	Carole	211
LAURENS	Marie-Jeanne	198
LANGUMIER	Jean-Vianney	137
ABDERRAHIM	Dalil	78

4- PROCLAMATION DES ÉLUS

DÉLÉGUÉS CONSULAIRES		
<i>Rappel : nombre de sièges (arrêté visé au 4)</i>		8
NOM	Prénom	
CORBIN	Sandrine	
LEDUC	Nicolas	
EMPINET	Jacques	
CHARDON	Carole	
SANCERRE	Jean	
LAURENS	Marie-Jeanne	
LAVABRE	Alain	
FOSSECA	Almiro	

CVF Ph. Li - B

Tableau n° 4

CATÉGORIE : INDUSTRIE
et SOUS- CATÉGORIE* : DE 50 SALARIÉS ET PLUS

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	30
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique...)	0
C	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]	30

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	30
E	Blancs et nuls	5
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	2
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	1
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	1
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	1
F	Suffrages exprimés [= (D-E)] :	25

2017 21.11.16

3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
MABIRE	Gilles	22
DAMON	Dominique	22
SANTIN	Jean-Luc	22
de BADTS	Rémi	23
FERNANDES	Marie-Elisabeth	23
CASSAN	Gérard	23

4- PROCLAMATION DES ÉLUS

DÉLÉGUÉS CONSULAIRES	
<i>Rappel : nombre de sièges (arrêté visé au 4)</i>	
	9
NOM	Prénom
de BADTS	Rémi
FERNANDES	Marie-Elisabeth
CASSAN	Gérard
MABIRE	Gilles
DAMON	Dominique
SANTIN	Jean-Luc

CC VF B.Li - B

Tableau n° 5

**CATÉGORIE : SERVICES
et SOUS- CATÉGORIE* : DE 0 À 9 SALARIÉS**

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	1 519
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique...)	72
C	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]	1 447

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	1449
E	Blancs et nuls	213
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	27
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	90
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	12
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	30
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	0
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	45
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	0
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	0
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	2
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	7
F	Suffrages exprimés [= (D-E)] :	1 236

ACVF Q1.L1 - B

3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
BACHELIER	GERARD	1 106
DUQUESNE	LAURE	1 139
DE LA PANOUSE	EDMOND	1 041
BELBEOC'H	GABRIELLE	1 048
GAUTHERET	OLIVIER	1 037
CAIN	BLANDINE	1 074
PLESSIER-CHAUVEAU	VERONIQUE	1 058
LE BLOUCH	JEAN-MARC	1 082
PRINGEZ	MURIELLE	1 059
HERVE	JEAN-MARC	1 021
POTDEVIN	MARC	966
THENES	YVES	971
DELCROIX	FRANCOISE	999
LIEGARD	VALERIE	1 051
POULLIN	SYLVAIN	1 004
BONTE	CHRISTOPHE	990
GARDRET	MURIELLE	1 054
SERRE	HERVE MARIE	902
MARZIN	CATHERINE	890

4- PROCLAMATION DES ÉLUS

DÉLÉGUÉS CONSULAIRES		
<i>Rappel : nombre de sièges (arrêté visé au 4)</i>		18
DUQUESNE	LAURE	
BACHELIER	GERARD	
LE BLOUCH	JEAN-MARC	
CAIN	BLANDINE	
PRINGEZ	MURIELLE	
PLESSIER-CHAUVEAU	VERONIQUE	
GARDRET	MURIELLE	
LIEGARD	VALERIE	
BELBEOC'H	GABRIELLE	
DE LA PANOUSE	EDMOND	
GAUTHERET	OLIVIER	
HERVE	JEAN-MARC	
POULLIN	SYLVAIN	
DELCROIX	FRANCOISE	
BONTE	CHRISTOPHE	
THENES	YVES	
POTDEVIN	MARC	
SERRE	HERVE MARIE	

LE F B L B

Tableau n° 6

**CATÉGORIE : SERVICES
et SOUS- CATÉGORIE* : DE 10 SALARIÉS ET PLUS**

1 – EXAMEN DE LA VALIDITÉ DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	121
B	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique...)	11
C	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]	110

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	110
E	Blancs et nuls	12
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	1
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	4
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	1
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	4
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	2
F	Suffrages exprimés [= (D-E)] :	98

2017 P. L. B

3 – SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE CANDIDAT

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
BACOUNI	Christine	82
RAMPON	Christophe	82
DEDELER	Valérie	82
HERANNEY	Pascal	83
ROBERT	Stéphane	81
FOUCHET	Yves	92
NADJAH	Véronique	91
RICHNER	Alain	92
TORREZ	Stéphane	92
QUERLEU-BARRIL	Valérie	91
DEBREIL	Philippe	92

4- PROCLAMATION DES ÉLUS

DÉLÉGUÉS CONSULAIRES	
<i>Rappel : nombre de sièges (arrêté visé au 4)</i>	
	11
NOM	Prénom
FOUCHET	Yves
RICHNER	Alain
TORREZ	Stéphane
DEBREIL	Philippe
NADJAH	Véronique
QUERLEU-BARRIL	Valérie
HERANNEY	Pascal
BACOUNI	Christine
RAMPON	Christophe
DEDELER	Valérie
ROBERT	Stéphane

KEVF Q. LI-B

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Après proclamation des résultats, les différentes pièces qui ont servi au recensement des votes ont été ci-annexées.

DÉCISIONS GÉNÉRALES DE LA COMMISSION¹

OBSERVATIONS/RÉCLAMATIONS GÉNÉRALES

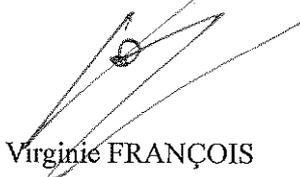
Fait à Paris le 10 novembre 2016 à 15 heures 30.

Une copie du procès-verbal et de ses annexes est transmise sans délai :

- au préfet de département du siège de la chambre, accompagné des listes d'émargement ;
- au ministre de la justice ;
- au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.

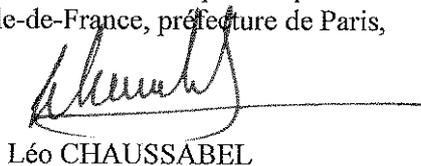
Les membres de la Commission d'organisation des élections :

Le Président,



Virginie FRANÇOIS

L'adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat
et de la réglementation économique à la préfecture de
région d'Île-de-France, préfecture de Paris,



Léo CHAUSSABEL

Le représentant du président du tribunal de
commerce de Paris,

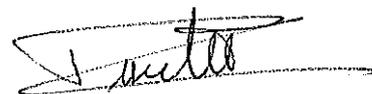
Michel HÉMONNOT

¹ Exemple : le nombre de plis « relevant de l'élection » mais n'ayant pu être attribués à un scrutin (...)

Le représentant de la chambre régionale de commerce
et d'industrie de Paris Île-de-France,

Pierre DESCHAMPS

Le représentant du directeur
de la Poste courrier de Paris,



Laurent ISSERTE

Les secrétaires,



Philippe DO NGOC

Dieudonné MPOUKI-MOUSSOUKI



Thomas DENFER